

Assemblée nationale- Séances des 17, 18 et 19 juillet 2012

Projet de loi de finances rectificative pour 2012

Discussion des articles

...

- **Article 1^{er} : abrogation de la TVA dite sociale (première séance du mardi 17 juillet)**

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. À mes collègues de l'UMP, je rappellerai qu'une mesure de politique économique peut être bonne ou mauvaise selon la conjoncture. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Lorsque l'on prend une décision de politique économique – et vous l'avez un peu trop oublié au cours des cinq dernières années –, il faut toujours s'interroger sur la situation dans laquelle on se trouve.

...J'entends aujourd'hui le chœur de l'UMP se déclarer favorable à la TVA sociale. Pour ma part, je me souviens – je passe sur 2007 – que cette idée est apparue en 2011.

C'est en février 2011, en effet, que Jean-François Copé, jusque-là farouche opposant à la TVA sociale...qui nuisait selon lui à la consommation, relance le débat, provoquant au sein de l'UMP des échos fort dissonants. Les ministres de l'époque, dont certains sont ici présents, s'expriment, de même que des membres éminents de l'UMP, pour dire tout le mal qu'ils pensent – et ce à juste titre – de la TVA sociale !

Permettez-moi de citer les propos tenus par M. Baroin en février 2011 : « Il faudra un effort très conséquent d'augmentation de la TVA pour que cela ait un impact, au moins cinq points probablement. Qui peut dire que cela n'aurait pas des conséquences dramatiques sur notre activité économique ? »

Même tonalité chez M. Estrosi : « C'est dangereux pour notre croissance et pour le pouvoir d'achat des Français. » Il soulignait en outre que Jean-François Copé disait la même chose en février 2010 : « Opérer un tel transfert n'est pas sans danger dans notre pays où la croissance est largement portée par la consommation. Cela éroderait le pouvoir d'achat. »

Voyant M. Bertrand, je me souviens que, lors des débats sur l'instauration de la TVA sociale, il a fait preuve d'un grand mutisme, mais qu'en février 2011 il disait fort justement : « Une

hausse de la TVA pour tous les Français n'est certainement pas la solution pour abaisser le coût du travail. »

M. Xavier Bertrand. Vous avez la mémoire sélective !

M. Pierre-Alain Muet. Or, dans la conjoncture actuelle, cette TVA dite sociale la mesure la plus absurde qui puisse être prise, car elle pèserait sur la consommation des ménages et contribuerait à enfoncer un peu plus notre pays dans la récession.

...J'aurais bien d'autres arguments à faire valoir, mais, comme vous avez déposé beaucoup d'amendements, nous aurons l'occasion d'en discuter. Je vous rappellerai notamment les propos d'un ancien ministre de l'économie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

...

- **Article 2 : suppression des allègements sociaux attachés aux heures supplémentaires...(deuxième séance du mardi 17 juillet)**

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je suis un peu étonné de la teneur de notre débat. La question n'est pas de savoir s'il faut faire ou pas des heures supplémentaires. Faire des heures supplémentaires, c'est nécessaire. C'est une souplesse dont les entreprises ont besoin. Et d'une certaine façon, le fait que ces heures soient rémunérées 25 % de plus, comme c'est le cas dans tous les pays, c'est à la fois juste pour le salarié – parce que ces heures sont plus pénibles – et pertinent d'un point de vue économique, parce qu'elles sont moins coûteuses pour l'entreprise que l'embauche d'un salarié.

La question, c'est de savoir s'il faut subventionner les heures supplémentaires.

...Et ça, c'est un problème de politique économique. Il y a peut-être des situations qui le justifient. J'ai souvent cité la France des années cinquante, où on aurait pu se poser la question : l'économie était dans une situation de plein emploi et il y avait des pénuries de main-d'œuvre partout. Mais dans une situation de chômage élevé, excusez-moi, mes chers collègues de l'ancienne majorité devenue minorité, c'est une aberration économique.

Et je vais simplement prendre un exemple. Vous avez parlé de la crise. Cette crise, la France l'a abordée, à l'été 2008, avec un taux de chômage de 7,5 %, soit exactement le même taux qu'en Allemagne. La France a continué à dépenser entre 4,5 et 5 milliards d'euros par an pour subventionner des heures supplémentaires. L'Allemagne, à l'inverse, subventionnait la réduction du temps de travail, de façon négociée comme à son habitude, non par idéologie mais par pragmatisme ; elle subventionnait également le *Kurzarbeit*, c'est-à-dire le chômage partiel, ce qui fait que l'économie allemande a traversé la crise en maintenant ses salariés dans l'entreprise, car le temps de travail a été profondément réduit.

Cela représentait 5 milliards d'euros en 2009, et aujourd'hui l'Allemagne a un taux de chômage de 5,8 %, quand le nôtre atteint 10 %. Là est le problème. La subvention des heures supplémentaires est absurde en période de chômage massif.

J'ai lu, comme vous, le rapport de nos collègues Jean-Pierre Gorges et Jean Mallot : pratiquement aucun pays n'a subventionné aussi massivement que nous les heures supplémentaires. Le seul pays à l'avoir fait un peu, dans une tout autre logique que je n'ai pas le temps de développer ici, c'est l'Italie, avant d'arrêter avec la réapparition du chômage.

Dans la situation de chômage que nous connaissons, cette subvention que nous allons supprimer est une arme de destruction massive de l'emploi. Peut-être le terme « massif » est-il excessif mais, selon l'OFCE, une telle mesure en période de chômage supprime 30 000 emplois, et une étude réalisée par un brillant économiste de l'INSEE parle, elle, de 80 000 emplois.

Quoi qu'il en soit, réfléchissez une seconde, mes chers collègues : dépenser 4,5 milliards d'euros pour détruire des emplois, ça ne s'est jamais vu dans aucun pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) En supprimant ce dispositif, c'est-à-dire en réalisant des économies, nous allons créer des emplois !

...Du moins allons-nous arrêter d'en détruire. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Voilà ce qui justifie cet article 2 !

M. Laurent Wauquiez. Vous appauvrissez tous les autres salariés !

M. Pierre-Alain Muet. Quant au pouvoir d'achat dont vous parlez, nous venons de voter la suppression de la TVA dite « sociale ». Ce sont 10,6 milliards d'euros qui ne seront pas prélevés sur les ménages mais qui leur seront, en quelque sorte, rendus. Il y a 28 millions de ménages en France, ce qui signifie que l'article 1^{er} leur restitue en moyenne 380 euros de revenus par an.

...Alors oui, l'article 1^{er} redonne des revenus aux Français et l'article 2 supprime une arme qui détruit de l'emploi : c'est à mon sens une politique intelligente. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRD.*)

...

- **Discussion sur les amendements de suppression de l'article 2 (première séance du mercredi 18 juillet 2012)**

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je ne sais pas si on arrivera un jour à débattre sereinement d'une mesure de politique économique alors qu'elle ne soulève qu'une seule question : dans la situation actuelle, une telle mesure est-elle pertinente ou non ? J'ai passé mon temps à Pierre Alain Muet AN Discussion des articles - Budget rectificatif - juillet 2012

expliquer que si la France était au plein emploi comme dans les années cinquante, la réponse pourrait être éventuellement oui – encore qu’aucun pays ne l’ait jamais mise en œuvre. Dans tous les pays comparables au nôtre, les heures supplémentaires sont rémunérées 25 % de plus que les heures normales. C’est juste pour le salarié parce qu’une heure de plus lui demande un effort important, et c’est pertinent pour l’entreprise parce que nous savons très bien que l’heure supplémentaire lui coûte moins que l’embauche pour une heure. C’est par conséquent optimal d’un point de vue économique et d’un point de vue social. La question n’est donc pas faut-il ou non des heures supplémentaires, car bien sûr que oui, bien sûr qu’il faut de la souplesse, nous n’avons jamais dit le contraire, mais faut-il les subventionner dans la situation actuelle ? La réponse est clairement non. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.*) En effet, quand vous subventionnez des heures supplémentaires, tous ceux qui observent les événements économiques savent qu’en contrepartie, dans une situation comme la nôtre où il y a un chômage massif et où la plupart des entreprises sont contraintes par la demande et ne peuvent donc pas accroître leur production parce qu’elles n’ont pas de débouchés, le seul effet est de détruire des emplois à côté.

Plusieurs députés du groupe UMP. Mais non !

M. Pierre-Alain Muet. Mes chers collègues, vous devriez consulter les travaux de l’INSEE comme ceux de l’OFCE au lieu de le contester. Ils vous expliquent que la contrepartie en France, c’est une destruction de 40 000 à 80 000 emplois.

Quelle en est la conséquence sur le revenu ? Certes, pour ceux qui font des heures supplémentaires défiscalisées, il y a une augmentation de revenu. Mais pour ceux qui perdent leur emploi, il y a une baisse de revenu. Et ces instituts nous expliquent que les deux se compensent : au total, vous n’avez pas augmenté le revenu. La meilleure preuve en est que, durant le quinquennat qui vient de s’écouler, c’est la première fois depuis la Seconde guerre mondiale qu’il n’y a eu aucune augmentation du revenu par ménage ! L’augmentation en cinq ans, cela a été zéro ! (*Protestations sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le président, nous avons suffisamment entendu d’interventions à droite pour avoir un peu de temps pour nous expliquer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Je vais donner un autre exemple en comparant avec nos voisins allemands. Nous avons abordé la crise avec le même taux de chômage – 7,5 % à l’été 2008 –, et qu’a fait l’Allemagne ?

...Pendant que vous dépensiez 5 milliards d’euros par an à subventionner des heures supplémentaires, les Allemands, eux, qui ne font pas d’idéologie, qui sont simplement des esprits pragmatiques, réduisaient le temps de travail. Je rappelle que les Allemands travaillent en moyenne trente-cinq heures et demi quand nous travaillons trente-huit heures. Je vous répète, mes chers collègues du côté droit de l’hémicycle, car je vous entends continuellement parler des 35 heures, qu’il faut aller voir en Allemagne, et vous verrez qu’elle a fait du *Kurzarbeit*, c’est-à-dire qu’elle a permis aux salariés concernés de rester dans l’entreprise en travaillant moins et en étant subventionnés. Résultat : l’Allemagne a réduit son chômage de 7,5 % à 6 %. Je rappelle qu’en France il a explosé de 7,5 % à 10 % !

Voilà la réalité. L'idéologie, elle est de votre côté ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. François de Rugy. Très juste !

M. le président. Monsieur Muet, il faut conclure.

M. Pierre-Alain Muet. J'en termine, monsieur le président, mais permettez tout de même à la majorité de s'exprimer un peu.

S'agissant toujours du revenu, je rappelle que l'article 1^{er} redonne 10,5 milliards de revenu aux ménages, soit 500 euros dans l'année pour 28 millions de ménages ; c'est donc plus important que tout ce que vous avez fait. Et l'article 3 rétablit de la justice sociale ; car que se serait-il passé si ce collectif n'avait pas eu lieu ? On continuerait à détruire des emplois dans notre pays et à taxer profondément les ménages à travers la TVA, mais aussi à perpétuer les allègements pour les plus fortunés. C'est pourquoi l'article 3 supprime la réduction scandaleuse de l'ISF que vous avez mise en place il y a un an.

Ce collectif, c'est de la justice et de l'efficacité économique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.*)

...

- **Discussion sur les amendements de suppression de l'article 2 (deuxième séance du mercredi 18 juillet 2012)**

...

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je comprends la préoccupation pour le pouvoir d'achat.

...Je me souviens qu'en 2007, au moment de l'élection du « Président du pouvoir d'achat », nous avons constitué, à l'Assemblée, une mission d'information dont j'étais le président et notre collègue Hervé Mariton le rapporteur. Il s'agissait de définir l'outil à même de mesurer le pouvoir d'achat des Français. Nous avons conclu, M. Mariton s'en souvient, qu'il fallait se méfier des données trop globales ; mieux valait prendre les mesures par famille, par unité de consommation, par ménage afin d'apprécier l'évolution du pouvoir d'achat de manière plus juste.

Par curiosité, j'ai calculé l'évolution du pouvoir d'achat par ménage depuis vingt-cinq ans. Pendant le second septennat de François Mitterrand, de 1988 à 1995, il a augmenté de 1 %. Pendant les années Balladur-Juppé, la croissance était de 0,3 % par an. Avec Lionel Jospin, le pouvoir d'achat a augmenté de 2 % par an pendant cinq ans. Après la réélection de Jacques Chirac, on atteint 0,9 % par an. Mais moins 0,1 % – disons zéro – sous Nicolas Sarkozy !

Le résultat est là : le seul mandat présidentiel pendant lequel, au long de ces vingt-cinq dernières années, le pouvoir d'achat a diminué est celui de Nicolas Sarkozy. (*Murmures sur les bancs du groupe UMP.*)

Mme Marie-Christine Dalloz. Et les autres pays ? Quels sont les chiffres de l'Espagne par exemple ?

M. Pierre-Alain Muet. Je comprends votre inquiétude et votre mobilisation.

J'ai cherché à comprendre les raisons d'une évolution si différente selon les périodes. À observer les données dans le détail, on se rend compte que ce n'est pas le pouvoir d'achat moyen individuel qui l'explique mais l'emploi. On peut s'en persuader en examinant un graphique figurant dans le dernier rapport de la Cour des comptes, et qui montre que les années où la France a créé des emplois – quelque deux millions entre 1997 et 2002 ; ou en 2006 quand M. Borloo, alors ministre du travail, a mis en place des emplois aidés –, le pouvoir d'achat a augmenté. La question est donc fondamentalement celle de l'emploi.

...Nous pensons qu'il faut tout faire pour créer des emplois, car c'est la création d'emplois qui fait le pouvoir d'achat. La politique du Gouvernement consiste donc à augmenter le pouvoir d'achat de ceux qui en ont le plus besoin, de ceux qui sont au chômage, ce qui doit entraîner une hausse du pouvoir d'achat pour tout le monde. Les chiffres que je viens de vous donner sont éloquentes. Vous avez mené la campagne de 2007 sur le thème du Président du pouvoir d'achat ; le résultat, c'est que la période qui a suivi aura été la seule où, en moyenne, il a baissé !

Et si l'on examine de plus près de la réalité, autrement dit, comme vous le préconisez, si on ne se cantonne pas aux moyennes macroéconomiques, on découvre que lorsque le pouvoir d'achat moyen n'évolue pas, cela signifie qu'il a baissé pour la moitié de nos concitoyens. Voilà la réalité de votre politique pendant cinq ans. Vous n'êtes donc pas très bien placés pour nous donner des leçons ! (*Applaudissements sur de très nombreux bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP.*)

...

- **Article 3 : contribution exceptionnelle sur la fortune au titre de l'année 2012 (première séance du jeudi 19 juillet 2012)**

...

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. L'article 3 est bienvenu. Il y a un an, jour pour jour, alors que la France était arrivée, en 2009 et 2010, à un niveau de déficit des finances publiques jamais atteint depuis la Seconde guerre mondiale – plus de 7 % du PIB – et avait financé la moitié des dépenses du budget général par l'emprunt, l'ancienne majorité trouvait encore le moyen de diviser par deux l'impôt de solidarité sur la fortune ! Plus de 2 milliards d'euros de

cadeaux : c'était l'un des derniers cadeaux fiscaux faits aux riches par une majorité qui n'a cessé de leur en faire.

Or l'ISF est un impôt juste, parce que les inégalités de patrimoine sont près de cent fois supérieures aux inégalités de revenu. L'ISF est juste parce que, comme l'a dit le Conseil constitutionnel lorsque cet impôt a été institué, c'est une faculté contributive. L'ISF est efficace parce qu'il taxe le capital dormant, thème développé depuis très longtemps par un prix Nobel français d'économie qu'on ne peut pas classer à gauche, Maurice Allais.

Il faut rappeler que la taxation du capital dans notre pays, avec l'ancien ISF, était dans la moyenne européenne, que le Royaume-Uni, les États-Unis et de nombreux pays européens taxent beaucoup plus le capital que nous ne le faisons, notamment le capital immobilier.

L'ISF est un impôt moderne. De tous les impôts sur le capital qui existent en Europe, dont certains ont été supprimés, celui-ci est moderne parce que déclaratif. Il n'est pas fondé sur des valeurs obsolètes comme l'était l'impôt sur le capital allemand ou espagnol, qui a été supprimé justement parce qu'à l'époque, les institutions, comme notre Conseil constitutionnel, demandaient que ces impôts, dans ces pays, soient fondés sur des valeurs réévaluées. C'est le cas de l'ISF.

L'ISF est efficace parce qu'il n'est pas fondé sur la valeur brute du capital, comme la plupart des impôts sur le capital qui existaient autrefois. Il est fondé sur la valeur nette, c'est-à-dire après déduction des dettes.

Certes, il mérite un ajustement, car, comme tous nos impôts, il est truffé de niches fiscales et ses taux ne sont peut-être pas bien adaptés. Il faudra effectivement une réforme de l'imposition sur le capital. Cela étant, je salue ce collectif budgétaire marqué par la justice fiscale, avec son article 1^{er} qui rend 10,6 milliards de pouvoir d'achat à 28 millions de ménages français, c'est-à-dire 400 euros par ménage, et son article 3 qui réintroduit un impôt sur le capital, que l'ancienne majorité a scandaleusement supprimé il y a un an.

...

- **Article 4 : aménagement des droits de mutation à titre gratuit (première séance du jeudi 19 juillet 2012)**

...

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Éric Woerth. Madame la présidente, j'avais demandé la parole avant !

Mme la présidente. Monsieur Woerth, tout à l'heure je vous ai donné la parole et vous l'avez refusée ! C'est donc M. Muet qui a la parole. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Éric Woerth. Mais qu'est-ce que c'est que cette présidence ?

M. Pierre-Alain Muet. Je serai très bref car je crois que les explications de M. le ministre ont bien montré qu'il s'agissait pour l'essentiel de revenir à la situation qui prévalait avant 2007.

Le texte prévoit de porter le délai entre deux donations à quinze ans, au lieu de dix, mais de ramener l'abattement sur les successions à 100 000 euros contre 50 000 euros en 2007. Il s'agit donc de revenir, globalement, à une situation qui a fait consensus, si je puis dire, entre la droite et la gauche.

M. Le Fur nous a parlé tout à l'heure de l'importance de l'héritage. Mais en matière économique, ce qui est important c'est de privilégier le mérite plus que l'héritage. S'il y a un pays qui a intégré cela, c'est bien les États-Unis.

...Quand le président George Bush a voulu supprimer quasiment les droits de succession, c'est-à-dire appliquer à peu près la même réforme que celle qui a été mise en œuvre en 2007, un certain nombre de chefs d'entreprise, avec à leur tête Bill Gates, sont montés au créneau pour dire que « supprimer les droits de succession, ce serait une erreur terrible équivalente à la décision de sélectionner l'équipe olympique de 2020 uniquement au sein des fils aînés des vainqueurs des jeux de 2000 ». Voilà qui résume bien la nécessité des droits de succession.

90 % des successions se font sans droits de succession. Avoir des droits de succession, c'est contribuer à l'efficacité d'une économie, c'est privilégier le mérite et le travail plutôt que l'héritage. Je crois que cela a toujours produit des sociétés efficaces et saines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

...

- **Article 6 : Doublement du taux de base de la taxe sur les transactions financières (deuxième séance du jeudi 19 juillet 2012)**

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. L'expression « taxation des transactions financières » est sans doute clairement excessive pour qualifier cette taxe instituée peu de temps avant les élections et qui est, en fait, une sorte d'impôt de bourse amélioré.

Le fait de doubler le taux de cette taxe est complètement pertinent eu égard à nos objectifs européens puisque la directive européenne vise à taxer les deux parties à 0,1 %. Avec le doublement du taux de 0,1 %, la taxe nationale atteint le niveau de la future taxe européenne.

Pour avoir été rapporteur de la résolution européenne adoptée à la quasi-unanimité de l'Assemblée nationale – il n'y avait que deux voix contre –, je me réjouis de ce qui s'est passé à l'échelle européenne depuis l'élection de François Hollande à la présidence de la République. Il fallait constater le désaccord sur la mise en place d'une taxation à l'échelle des Vingt-sept pour pouvoir, enfin, instaurer une coopération renforcée.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que dans la proposition adoptée à l'unanimité de cette assemblée, à l'initiative du SPD allemand et du Parti socialiste français mais réunissant des positions partagées dans les parlements de nos deux pays, l'idée était de créer si possible une taxe européenne, à défaut à l'échelle de la zone euro, sinon dans le cadre d'une coopération renforcée.

J'observe que cette coopération renforcée est en train de se mettre en place. C'est une grande avancée qui permettra de faire en sorte que cet embryon de taxe se retrouve dans une vraie taxation des transactions financières dont nous avons clairement besoin en Europe et même au-delà. Je me réjouis donc de ce qui s'est passé depuis un mois et demi à l'échelle européenne.